

REPUBLICUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

MINISTERE DE L'ELEVAGE, DES PECHES
ET DES INDUSTRIES ANIMALES

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES AFFAIRES GENERALES

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF LIVESTOCK, FISHERIES
AND ANIMAL INDUSTRIES

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF GENERAL AFFAIRS

DÉCISION N° 00023 /D/MINEPIA/SG/DAG/SDBMM/SMP/2024 du **24 OCT 2024** déclarant
infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n° 0043/AONO/MINEPIA/CIPM/2024 du 16 septembre 2024, en procédure
d'urgence, en vue de l'acquisition d'un véhicule 4x4 de mission pour le compte du Programme National de Prévention et
Lutte contre les Zoonoses Emergentes et Réémergences (PNLZER)

LE MINISTRE DE L'ELEVAGE, DES PECHES ET DES INDUSTRIES ANIMALES,

Vu la Constitution
Vu la loi n°2018/012 du 11 juillet 2018 portant régime financier de l'Etat et des autres entités publiques;
Vu la loi n° 2023/019 du 19 décembre 2023 portant Loi de Finances de la République du Cameroun pour l'Exercice 2024;
Vu le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement
Vu le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement ;
Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
Vu le décret n° 2012/074 du 08 mars 2012 portant création, organisation et fonctionnement des Commissions de passation
des marchés publics, modifié et complété par le décret n° 2013/271 du 05 août 2013 ;
Vu le décret n°2012/382 du 14 septembre 2012 portant organisation du Ministère de l'Elevage, des Pêches et des
Industries animales ;
Vu le décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des marchés Publics ;
Vu la circulaire n° 001/CAB/PR du 19 juin 2012 relative à la passation et au contrôle de l'exécution des marchés publics ;
Vu la circulaire 00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du code de marché
Vu la circulaire n°00000026/C/MINFI du 29 décembre 2023 portant instructions relatives à l'Exécution des lois de finances,
au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'État et autres Entités Publiques pour l'Exercice 2024 ;

Considérant l'Appel d'Offres National Ouvert n°0043/AONO/MINEPIA/CIPM/2024 du 16 septembre 2024, en procédure
d'urgence, en vue de l'acquisition d'un véhicule 4x4 de mission pour le compte du Programme National de Prévention et Lutte
contre les Zoonoses Emergentes et Réémergences (PNLZER).

DECIDE :

Article 1^{er} : L'Appel d'Offres National Ouvert susmentionné est déclaré infructueux, en raison de la non-
qualification du soumissionnaire.

Article 2 : La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. /-

Yaoundé, le **24 OCT 2024**

Le Ministre de l'Elevage, des Pêches
et des Industries Animales,
MAITRE D'OUVRAGE

Ampliations :

- MINMAP
- ARMP
- SOPECAM
- Archives/Chronos.

